

Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de campagne, approuvé par le Ministre de la guerre le 8 septembre 1910

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de campagne, approuvé par le Ministre de la guerre le 8 septembre 1910 / Ministère de la guerre

Contient : Bases générales de l'instruction.

Instruction à cheval.

Instruction d'artillerie.

L'artillerie dans le combat.

Instruction à pied.

Instruction des batteries attelées.

Service de l'artillerie en campagne.

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Mention d'édition : Edition mise à jour au 1er octobre 1913

Editeur, producteur : Paris : H. Charles-Lavauzelle [1913]

Description matérielle : 4 vol. : ill. ; 19 cm

Note sur le contenu : I. Titre I. Bases générales de l'instruction. Titre II. Instruction à pied II. Titre III. Instruction à cheval III. Titre IV. Instruction d'artillerie IV. Titre V. L'artillerie dans le combat. Titre VI. Instruction des batteries attelées. Titre VII. Service de l'artillerie en campagne

Sujet - Collectivité : France Armée. France Armée. -- Artillerie -- Règlements -- Artillerie -- Manoeuvres

Sujet - Nom commun : Artillerie de campagne et de montagne

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques